

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2915

1<sup>er</sup> décembre 2012

### SOMMAIRE

Achten GmbH .....	139876	FCS Gestion GP, S.à r.l. ....	139902
All-Sport International SA, SPF .....	139874	Fedi S.A. ....	139902
BC Luxco 1 .....	139905	Financial Systems Consulting S.à r.l. ....	139902
Blaze Finance Services S.à r.l. ....	139877	Finimmo Holding SA .....	139915
Blue Soxxxs Support Crew .....	139918	Floc S.à.r.l. ....	139905
Bogala, S.à r.l. ....	139877	Fluviense S.A. ....	139916
Borotra S.A. ....	139877	Format S.à r.l. ....	139916
Borotra S.A. ....	139878	Forum Ludis Investholding S.à r.l. ....	139916
Braci Holding S.A. ....	139878	G.B.S. Logistics s.à r.l. ....	139917
CalEast Holdings 3 S.à r.l. ....	139878	GE Capital Real Estate European Core+	
Citadel Global Trading S.à r.l. ....	139878	Fund .....	139903
Clarges Re S.A. ....	139881	GENERAL TECHNIC S.A.R.L. et Cie ...	139904
Compliance & Control .....	139878	GLK s.à r.l. ....	139905
D.B. Zwirn Global (Lux) S.à.r.l. ....	139881	Globo Solutions S.A. ....	139917
Debue & Zeimes docteurs en médecine vé-		Goodman Europe (Lux) S.A. ....	139917
térinaire S.à r.l. ....	139882	Goodman Europe (Lux) S.à r.l. ....	139917
Deloitte Audit .....	139882	G & P Properties S.à r.l. ....	139917
Development German Feeder III S.C.A.		Grace Lodge Care Holdings S.à r.l. ....	139917
.....	139882	Grace Lodge Care Operating S.à r.l. ....	139918
Development Venture III S.C.A. ....	139885	Grainger Luxembourg Germany (No.1) S.à	
Développement Immobilier S.A. ....	139874	r.l. ....	139903
De Yzeren Burcht S.A. ....	139882	Grandecran Holding SA .....	139920
D & S Optical S.à r.l. ....	139881	Grel-Com Technology S.à r.l. ....	139920
Ecolab Lux 5 S.à r.l. ....	139886	Gresis S.A. ....	139920
Elara Global Funds .....	139886	Health Holding S.A. ....	139874
Etive Investments S.A. ....	139886	Ingram Micro Worldwide Holdings S.à. r.l.	
Euro Properties Investments III S.A. ....	139887	.....	139887
Euro Properties Investments III S.A. ....	139901	Lux-Equity .....	139875
EX&CO S.à r.l. ....	139902	Tamia S.A. ....	139875

**All-Sport International SA, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 39.673.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *10 décembre 2012* à 16:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2012
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
4. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012151362/795/15.

**Développement Immobilier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 114.243.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**

qui aura lieu le *11 décembre 2012* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2012, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2012.
4. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur.
5. Divers.

*LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.*

Référence de publication: 2012152738/1023/17.

**Health Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 78.082.

In accordance with article 67-1 (2) of the Luxembourg Law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law"), the shareholders of Health Holding S.A. (the "Company") are hereby convened to attend an

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

OF THE SHAREHOLDERS OF THE COMPANY Which will be held at the registered office of the Company in Luxembourg, on *17 December 2012* at 10.00 am (Luxembourg time) (the "Extraordinary Shareholders Meeting").

*Agenda:*

1. Dissolution of the Company and decision to put it into voluntary liquidation (liquidation volontaire) in accordance with article 100 of the Luxembourg Law of 10 August 1915 on commercial companies;
2. Appointment of a liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
4. Discharge of the directors and the statutory auditor of the Company for the performance of their respective mandates;
5. Miscellaneous.

This convocation results from a default, at the first convened extraordinary general meeting due to take place on 1st October 2012 with the same agenda as above, to reach the legally required quorum of half of the share capital of the Company being present or represented.

Consequently, and taking into consideration that the present notice serves as a second convocation, the shareholders attending to the forthcoming Extraordinary Shareholders Meeting shall be able to deliberate on the above agenda without

the need of a specific quorum and decisions will be adopted with a majority of 2/3 of the expressed votes, which exclude any abstention, blank or invalid votes.

If you cannot be personally present at the Extraordinary Shareholders Meeting and wish to be represented, we would kindly ask you to send, before 17 December 2012, 8.00 am, a duly signed power of attorney to the attention of the Board of Directors at 5 Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg or by email to the attention of Mr. Dennis Bosje at dennis.bosje@united-itrust.lu

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2012145423/9839/31.

**Lux-Equity, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 45.423.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui sera tenue dans les locaux de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg à Luxembourg, 1, rue Sainte Zithe, le jeudi 13 décembre 2012 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 2012.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2012; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination du réviseur d'entreprises.
6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des agents payeurs ci-après:

Pour le Luxembourg:

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

BANQUE RAIFFEISEN S.C.

Pour l'Allemagne:

Deutsche Bank AG, Taunusanlage 12, D-60325 Frankfurt am Main

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

*LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.*

Référence de publication: 2012150985/755/32.

**Tamia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 87.605.

You are kindly invited to attend to the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of the shareholders of the Company to be held in Luxembourg at the registered office of the Company on Monday, December 10, 2012 at 12.00 a.m., in order to deliberate and vote on the following agenda:

*Agenda:*

1. To receive and adopt the reports of the Board of Directors and the Statutory Auditor for the financial year ended December 31st, 2011;
2. To receive and approve the balance sheet and the profit and loss account for the financial year ended December 31st, 2011;
3. To allocate the results of the financial year ended December 31st, 2011;

4. In accordance with article 100 of the Luxembourg Company law, to decide about the continuation of the Activity of the Company;
5. To grant discharge to the Board of Directors and Statutory Auditor in respect of the execution of their mandates as at December 31st, 2011;
6. To renew the mandates of the Directors and the Statutory auditor until the Annual General Meeting to be held in 2016.
7. Analysis and review of the investment in Eaton Leonard Robolix Inc. and decision to continue to hold this investment.

The financial statements are available at the registered office of the Company.

Luxembourg Corporation Company S.A.  
Christelle Ferry  
*Permanent representative*

T.C.G. Gestion S.A  
Catherine Noens  
*Permanent representative*

CMS Management Services S.A.  
Christelle Ferry  
*Permanent representative*

Référence de publication: 2012151358/710/31.

### **Achten GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5447 Schwesange, 1, route du Vin.  
R.C.S. Luxembourg B 82.701.

Im Jahre zweitausendzwoölf, den vierten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

#### IST ERSCIENEN

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Achten Invest s.à r.l.", mit Sitz in L-5447 Schwesange, 1, route du Vin, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 171.598,

hier ordnungsgemäß vertreten durch seinen alleinigen Geschäftsführer Herrn Carlo ACHTEN, Kunsttischler-Bildhauer, geboren in Luxemburg, am 9. November 1972, wohnhaft in L-5540 Remich, 22, rue de la Gare.

Welche erschienene Partei, vertreten wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "ACHTEN GmbH", mit Sitz in L-5447 Schwesange, 1, route du Vin, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 82.701, (die "Gesellschaft"), ursprünglich gegründet wurde unter der Bezeichnung "RETROFEN GmbH", gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Alex WEBER, mit Amtssitz in Niederkerschen, am 22. Juni 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1226 vom 24. Dezember 2001,

dass deren Statuten abgeändert wurden:

- gemäß Urkunden aufgenommen durch vorgenannten Notar Alex WEBER:

\* am 10. Mai 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1146 vom 30. Juli 2002;

- am 5. November 2002 veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1760 vom 11. Dezember 2002, enthaltend die Annahme durch die Gesellschaft ihrer jetzigen Bezeichnung;

\* gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitz in Niederanven, am 18. Mai 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1705 vom 4. September 2009.

- Dass die Komparentin erklärt alleinige Gesellschafterin (die "Alleingesellschafterin") der Gesellschaft zu sein und dass sie den amtierenden Notar ersucht, den von ihr, durch ihren rechtmäßigen Vertreter, gefassten Beschluss zu dokumentieren wie folgt:

#### Beschluss

Die Alleingesellschafterin stellt fest, dass auf Grund einer privatschriftlichen Abtretung von Gesellschaftsanteilen vom 1. Oktober 2012, Herr Carlo ACHTEN, vorgenannt, seine sämtlichen (i.e.: 124) Gesellschaftsanteile, welche er in der Gesellschaft hielt, an die vorgenannt "Achten Invest s.à r.l." abgetreten hat.

Eine Kopie der obengenannten Gesellschaftsanteilsabtretung, von der erschienenen Partei und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Gemäß Artikel 190 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915, betreffend die Handelsgesellschaften, respektive gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, wird sodann die obige Anteilsabtretung im Namen der Gesellschaft ausdrücklich angenommen und in ihrem vollen Umfang nach genehmigt durch ihre beiden Geschäftsführer, Herr Carlo ACHTEN,

vorgenannt, und Herr Herrn Christoph HURTH, Tischlermeister, wohnhaft in D-66663 Merzig, Zum Adelsberg 6 (Deutschland).

Die Geschäftsführer erklären des Weiteren die Parteien zu entbinden die Anteilsabtretungen der Gesellschaft durch Gerichtsvollzieher zustellen zu lassen.

Die abgetretenen Anteile sind nicht materialisiert. Die neue Anteilseignerin trat somit am Tage der Gesellschaftsanteilsübertragung, (i.e.: 1. Oktober 2012), sofort in den Besitz und Genuss der ihr übertragenen Anteile und hat ab dem vorgenannten Zeitpunkt die Rechte und Pflichten des vorherigen Eigners angenommen.

#### Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf neunhundert Euro (EUR 900,-).

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorhergehenden an die Vertreter der, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Signé: C. ACHTEN, C. HURTH, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 octobre 2012. LAC/2012/47190. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Référence de publication: 2012144246/59.

(120190247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

---

#### **Blaze Finance Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 88.267.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Référence de publication: 2012144281/10.

(120190223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

---

#### **Bogala, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1629 Luxembourg, 3, rue des Trois Glands.

R.C.S. Luxembourg B 41.962.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BOGALA S.à.r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012144298/11.

(120189930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

---

#### **Borotra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.868.

Les comptes annuels au 30.09.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOROTRA S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012144300/11.

(120190497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

---

**Borotra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 114.868.

Les comptes annuels au 30.09.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOROTRA S.A.  
Société Anonyme

Référence de publication: 2012144301/11.

(120190529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

---

**Braci Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 85.100.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BRACI HOLDING S.A.*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012144303/11.

(120189910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

---

**CalEast Holdings 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 132.743.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 octobre 2012*

Acceptation de la démission de Madame Emma SIMMONS de son mandat de gérant de la société avec effet au 15 octobre 2012.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Référence de publication: 2012144310/13.

(120190685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

---

**Citadel Global Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 112.048.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Référence de publication: 2012144315/10.

(120189854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

---

**Compliance & Control, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 172.482.

**STATUTS**

L'an deux mille douze, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Marc Hilger, conseiller fiscal, demeurant au 10 Rue de la Sapinière L-8150 Bridel

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer, et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Compliance & Control".

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg-ville. Il peut être transféré sur simple décision de l'administrateur unique ou du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune du siège

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet:

- l'exécution de tous services d'assistance aux entreprises et aux particuliers en matière d'organisation, d'administration, de stratégie et de direction des affaires ainsi que l'exécution de services de coordination dans les domaines juridique, financier, commercial et comptable;

- l'élaboration d'études dans les domaines touchant à l'implantation et au développement d'activités nouvelles sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg et sur un plan international;

- la prestation de services administratifs et intellectuels;

La société a de plus pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères. La société peut accomplir toutes opérations, qu'elles soient commerciales, financières, fiduciaires, mobilières, immobilières ou autres se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1000,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives. Elles peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** En cas d'existence d'un actionnaire unique la société peut être administrée par un administrateur unique; en cas de plusieurs actionnaires, la société devra être administrée par un conseil composé de trois membres au moins associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** L'administrateur unique respectivement le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si tous les membres sont présents ou si la majorité de ses membres est présente ou représentée et que tous ses membres ont été valablement convoqués par lettre recommandée au moins deux (2) semaines à l'avance, comportant l'ordre du jour. Le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, ou par tout autre moyen de télécommunication informatique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, par tout autre moyen de télécommunication informatique. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité simple des voix.

Le Conseil d'administration peut se doter d'un président qui n'aura pas de vote prépondérant.

**Art. 9.** L'administrateur unique respectivement le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

**Art. 10.** En cas d'existence d'un administrateur unique, la société est valablement représentée et engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

En cas d'existence d'un conseil d'administration la société est valablement représentée et engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice

des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 9 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toujours suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un commissaire, actionnaire ou non, nommé pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligible et toujours révocable.

### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à disposition de l'assemblée générale.

L'administrateur unique respectivement le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de mai à 11.30 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que les modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2013.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant prénommé, déclare souscrire toutes les actions.

Le prédit capital de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 900,- EUR.

#### *Assemblée générale*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique de la société:

- 1.- Est nommé administrateur:

Monsieur Marc Hilger, prénommé, conseiller fiscal, demeurant au 10 Rue de la Sapinière L-8150 Bridel.

- 2.- Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

Monsieur Pascal Robinet, juriste, demeurant au 5, rue d'Arlon, L-7412 Bour.

- 3.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.

- 4.- L'adresse de la société est fixée à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy,

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. HILGER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 octobre 2012. Relation: LAC/2012/51337. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Référence de publication: 2012144318/122.

(120190291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

---

**Clarges Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 153.754.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le lundi 1<sup>er</sup> octobre 2012 au siège sociale 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg 11.00 heures*

1. L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs:

- Mr Gerhard Greidanus
- Me Jean Hoss
- Mr Maarten van de Vaart

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013 délibérant sur les comptes annuels se clôturant au 30 juin 2013.

2. L'Assemblée nomme comme réviseur d'entreprises indépendant Ernst & Young S.A. 7, Rue Gabriel Lippmann L-5363 Luxembourg,

Son mandai viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013 délibérant sur les comptes annuels se clôturant au 30 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Claude Weber

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012144336/23.

(120190305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

---

**D & S Optical S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8009 Strassen, 163, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 158.296.

—  
Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012144352/14.

(120190083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

---

**D.B. Zwirn Global (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 112.507.

—  
EXTRAIT

En date du 25 octobre 2012, les managers de la Société ont décidé de transférer le siège social du 26, rue Philippe II à 2340 Luxembourg,

au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, avec effet au 31.10.2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012144353/12.

(120190391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

---

**De Yzeren Burcht S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 85.231.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par un jugement rendu le 4 octobre 2012, la sixième chambre du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale a déclaré closes les opérations de liquidation de la société DE YZEREN BURCHT S.A., dont le dernier siège social connu était au L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société liquidée*

Maître Mélanie Sauvage

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2012144356/15.

(120190148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

---

**Debue & Zeimes docteurs en médecine vétérinaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8079 Bertrange, 9, rue de Leudelange.

R.C.S. Luxembourg B 102.181.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Debue & Zeimes docteurs en médecine vétérinaire S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012144357/11.

(120189946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

---

**Deloitte Audit, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 35.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 67.895.

—  
La liste des signataires autorisés a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Référence de publication: 2012144359/11.

(120190316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

---

**Development German Feeder III S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 159.130.

—  
In the year two thousand and twelve, on the twelfth day of October.

Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Christophe DAUM, private employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in his capacity as a special attorney-in-fact of DV III General Partner S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.463 (the "General Partner"), being the general partner of Development German Feeder III S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy

of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Edouard Delosch, notary, residing then in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg of 27 January 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1040 of 18 May 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.130 (the "Company"), whose articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary, dated 11 June 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1961 of 07 August 2012.

by virtue of the authority conferred on him by the resolutions adopted by the board of directors of the General Partner, on 30 August 2012, a copy of which resolutions, signed "ne varietur" by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. The issued share capital of the Company is presently set at two hundred eighty thousand four euro (EUR 280,004.-) divided into one (1) class Z share (the "Class Z Shares"), which shall be held by the unlimited partner (the "Class Z Shareholder"), in representation of its unlimited partnership interest in the Company and two hundred eighty thousand three (280,003) class Y series 3 shares (the "Class Y Series 3 Shares"), which shall be held by the limited shareholders in representation of their limited partnership interest in the Company. Each issued share of each class has a nominal value of one euro (EUR 1.-) and is fully paid up.

II. Pursuant to Article 7 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been set at fifty million euro (EUR 50,000,000.-) divided into one (1) Class Z Share, and forty-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (49,999,999) Class Y Shares of whatever Series. Each authorised share of each class having a nominal value of one euro (EUR 1.-) and pursuant to the same Article 7, the General Partner of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company. The article 5 of the Company's articles of association shall then be amended so as to reflect the increase of share capital.

III. The General Partner of the Company, by the resolutions of the board of directors of the General Partner of 30 August 2012, and in accordance with the authority conferred on him pursuant to Article 7 of the Company's articles of association, has decided subject to the confirmation of the receipt of the relevant subscription moneys, which confirmation has occurred on 11 October 2012, an increase of the issued share capital by an amount of two thousand two hundred ninety-nine euro (EUR 2,299.-) in order to raise the issued share capital to the amount of two hundred eighty-two thousand three hundred three euro (EUR 282,303.-) by the creation of two thousand two hundred ninety-nine (2,299) Class Y Series 3 Shares (collectively referred to as the "New Shares"), with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

IV. The General Partner of the Company, by the resolutions of the board of directors of the General Partner of 30 August 2012, has accepted subject to the confirmation by the receipt of the relevant subscription moneys, which confirmation has occurred on 11 October 2012, the subscription of the New Shares, together with a total share premium of twenty thousand six hundred ninety-one euro (EUR 20,691.-) as follows:

- AXA Krankenversicherung AG, a public company (aktiengesellschaft) governed by the laws of Germany, having its registered office at 10-20, Colonia-Allee, 51171 Köln (Germany), registered under number HRB 1012: eight hundred sixty-two (862) new Class Y Series 3 Shares, at a total issue price of eight thousand six hundred twenty euro (EUR 8,620.-) including a share premium in the aggregate amount of seven thousand seven hundred fifty-eight euro (EUR 7,758.-);

- AXA Versicherung AG, a public company (aktiengesellschaft) governed by the laws of Germany, having its registered office at 10-20, Colonia-Allee, 51171 Köln (Germany), registered under number HRB 21298: eight hundred sixty-two (862) new Class Y Series 3 Shares, at a total issue price of eight thousand six hundred twenty euro (EUR 8,620.-) including a share premium in the aggregate amount of seven thousand seven hundred fifty-eight euro (EUR 7,758.-);

- Deutsche Ärzteversicherung AG, a public company (aktiengesellschaft) governed by the laws of Germany, having its registered office at 10-20, Colonia-Allee, 51171 Köln (Germany), registered under number HRB 27698: five hundred seventy-five (575) new Class Y Series 3 Shares, at a total issue price of five thousand seven hundred fifty euro (EUR 5,750.-) including a share premium in the aggregate amount of five thousand one hundred seventy-five euro (EUR 5,175.-);

V. All these New Shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up, together with the share premiums, by contribution in cash to the Company on 13 September 2012, so that the total amount of twenty-two thousand nine hundred ninety euro (EUR 22,990.-), representing the amount of the above mentioned capital increase and comprising the payment of a share premium in an aggregate amount of twenty thousand six hundred ninety-one euro (EUR 20,691.-), has been on 13 September 2012 at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI. As a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital with effect as of 13 September 2012, paragraph one of Article 5 of the Company's articles of association is therefore amended and shall read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at two hundred eighty-two thousand three hundred three euro (EUR 282,303.-) divided into one (1) class Z share (the "Class Z Shares"), which shall be held by the unlimited partner (the "Class Z Shareholder"), in representation of its unlimited partnership interest in the Company, and two hundred eighty-two thousand three hundred two (282,302) class Y series 3 shares (the "Class Y Series 3 Shares") which

shall be held by the limited shareholders in representation of their limited partnership interest in the Company. Each issued share of each class has a nominal value of one euro (EUR 1.-) and is fully paid up.”

#### *Expenses*

The expenses, incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le douze octobre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Christophe DAUM, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de DV III General Partner S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 153.463 (le «Gérant»), étant l'associé commandité de Development German Feeder III S.C.A, une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Edouard Delosch, notaire alors de résidence à Rambrouch, en date du 27 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1040, en date du 18 mai 2011, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 159.130 (la «Société»), dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant, du 11 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1961, en date du 7 août 2012,

en vertu d'une procuration lui conférée par les résolutions adoptées par le conseil d'administration du Gérant en date du 30 août 2012, une copie desdites résolutions, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Laquelle comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Le capital social de la Société s'élève actuellement à deux cent quatre-vingt mille quatre euros (EUR 280.004,-), représenté par une (1) action de catégorie Z (les «Actions de Catégorie Z»), qui sera détenue par l'associé commandité (l'«Actionnaire de Catégorie Z»), en représentation de son engagement indéfini dans la Société, et deux cent quatre-vingt mille trois (280.003) actions de catégorie Y série 3 (les «Actions de Catégorie Y Série 3»), qui seront détenues par les actionnaires commanditaires en représentation de leur engagement limité dans la Société. Chaque action a une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), et chaque action est entièrement libérée.

II. En vertu de l'article 7 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-), représenté par une (1) Action de Catégorie Z, et quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (49.999.999,-) Actions de Catégorie Y toute série confondue. Chaque actions de chaque classe ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) et en vertu du même Article 7, le Gérant de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations du capital social de la société. L'article 5 des statuts devra alors être modifié de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Le Gérant de la Société, par résolutions du conseil d'administration du Gérant du 30 août 2012, et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'article 7 des statuts de la Société, a décidé sous réserve de la confirmation de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 11 octobre 2012, une augmentation du capital social souscrit à concurrence de deux mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 2.299,-) en vue de porter le capital social souscrit à deux cent quatre-vingt-deux mille trois cent trois euros (EUR 282.303,-) par la création et l'émission de (i) deux mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf (2.299) Actions de Catégorie Y Série 3, (collectivement désignées les «Nouvelles Actions»), d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

IV. Le Gérant de la Société, par résolutions du conseil d'administration du Gérant du 30 août 2012, a accepté, sous réserve de la confirmation par un directeur de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 11 octobre 2012, la souscription des Nouvelles Actions, ensemble avec une prime d'émission totale de vingt mille six cent quatre-vingt-onze euros (EUR 20.691,-), comme suit:

- AXA Krankenversicherung AG, une société régie par le droit allemand, avec siège social au 10-20, Colonia-Allee, 51171 Cologne (Allemagne), immatriculée sous le numéro HRB 1012: huit cent soixante-deux (862) nouvelles Actions

de Catégorie Y Série 3, à un prix d'émission total de huit mille six cent vingt euros (EUR 8.620,-) incluant une prime d'émission d'un montant total de sept mille sept cent cinquante-huit euros (EUR 7.758,-);

- AXA Versicherung AG, une société régie par le droit allemand, avec siège social au 10-20, Colonia-Allee, 51171 Cologne (Allemagne), immatriculée sous le numéro HRB 21298: huit cent soixante-deux (862) nouvelles Actions de Catégorie Y Série 3, à un prix d'émission total de huit mille six cent vingt euros (EUR 8.620,-) incluant une prime d'émission d'un montant total de sept mille sept cent cinquante-huit euros (EUR 7.758,-);

- Deutsche Ärzteversicherung AG, une société régie par le droit allemand, avec siège social au 10-20, Colonia-Allee, 51171 Köln (Allemagne), immatriculée sous le numéro HRB 27698: cinq cent soixante-quinze (575) nouvelles Actions de Catégorie Y Série 3, à un prix d'émission total de cinq mille sept cent cinquante euros (EUR 5.750,-) incluant une prime d'émission d'un montant total de cinq mille cent soixante-quinze euros (EUR 5.175,-);

V. Toutes les Nouvelles Actions ont été entièrement souscrites par les souscripteurs susnommés et libérées intégralement, ensemble avec les primes d'émission par des versements en numéraire à la Société le 13 septembre 2012, de sorte que la somme de vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 22.990,-) représentant le montant de la susdite augmentation du capital social et incluant le paiement de la prime d'émission pour un montant de vingt mille six cent quatre-vingt-onze euros (EUR 20.691,-), se trouvait le 13 septembre 2012 à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI. Suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit avec effet au 13 septembre 2012, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital souscrit.** Le capital émis est fixé à deux cent quatre-vingt-deux mille trois cent trois euros (EUR 282.303,-), représenté par une (1) action de catégorie Z (les «Actions de Catégorie Z»), qui sera détenue par l'associé commandité (l' «Actionnaire de Catégorie Z»), en représentation de son engagement indéfini dans la Société, et deux cent quatre-vingt-deux mille trois cent deux (282.302) actions de catégorie Y série 3 (les «Actions de Catégorie Y Série 3 qui seront détenues par les actionnaires commanditaires en représentation de leur engagement limité dans la Société. Chaque action a une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), et chaque action est entièrement libérée.»

#### *Frais*

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DAUM, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 octobre 2012. Relation: LAC/2012/48786. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Référence de publication: 2012144363/171.

(120190220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

---

#### **Development Venture III S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.467.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Référence de publication: 2012144366/10.

(120190605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

---

**Ecolab Lux 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 8.261.262,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.406.

—  
*Extrait du contrat d'apport en date du 26 octobre 2012*

En vertu du contrat d'apport daté du 26 octobre 2012, la société Ecolab NL 11 B.V.. a transféré la totalité de ses parts, soit 8,261,262 parts sociales, détenues dans la Société de la manière suivante:

- 8,261,262 parts sociales d'une valeur de EUR 1,- chacune, à la société Ecolab Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, avec siège social au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 166.024.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 novembre 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012144388/18.

(120189846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

---

**Etive Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 150.154.

—  
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65193 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012144392/10.

(120189839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

---

**Elara Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 115.804.

—  
L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, qui s'est tenue extraordinairement le 22 Octobre 2012, a décidé:

- de renouveler les mandats d'administrateurs de :

Mr Avinash PERSAUD (Président du Conseil)

Elara Capital Plc, 29 Marylebone Road, London, NW1 5JX, United Kingdom

Mr Raj BHATT

Elara Capital Plc, 29 Marylebone Road, London, NW1 5JX, United Kingdom

Mr Vikas CHAUHAN

Elara Capital Plc, 29 Marylebone Road, London, NW1 5JX, United Kingdom

pour une période d'un an jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

- de renouveler le mandat de KPMG Audit S.à r.l., Luxembourg, à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ELARA GLOBAL FUNDS

SICAV - FIS

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012144394/23.

(120190530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

---

**Euro Properties Investments III S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 103.448.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOOGEWERF & CIE  
Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012144405/11.

(120190233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

**Ingram Micro Worldwide Holdings S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.000.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 172.491.

**STATUTES**

In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth day of October.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Ingram Micro Management Company S.C.S., a limited liability partnership ("société en commandite simple"), having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Ms. Peggy Simon, having her address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on October 25<sup>th</sup>, 2012.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.**

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Definitions.** The following words and expressions, whenever used in these Articles, shall have the following meanings:

"Available Amount" means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and Legal Reserve reduction relating to the class of shares to be redeemed and cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve (s) pursuant to the requirements of the Companies Act or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts, so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves (including the share premium reserve)

CR = the amount of the share capital reduction and Legal Reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Companies Act or of the Articles;

"Cancellation Value Per Share" shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the class of shares to be repurchased and cancelled by the number of shares in issue in such class of shares;

"Interim Accounts" means the interim accounts of the Company under Luxembourg GAAP as at the relevant Interim Account Date;

"Interim Account Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of a class of shares;

"Legal Reserve" has the meaning given to it in article 19; and

"Total Cancellation Amount" means the amount determined by the sole manager or by the board of managers, as the case may be, approved by the general meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant class of shares unless otherwise resolved by the general meeting in the manner provided for an amendment of the Articles.

**Art. 3. Object.** The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To hold, develop, manage, promote, transfer, sell, acquire, license, subcontract and/or assign in any way, throughout the world, all or part of intellectual property rights, whether existing under intellectual property, unfair competition, or trade secret laws or under statute or at common law or equity, including but not limited to copyrights, authors rights, trade secret, trademarks, patents, inventions, process, formula, design rights, utility models, know-how, logos and trade dress, look and feel, moral rights, mask works, and any other intellectual property and properties rights, it holds to any third party, any holding company, subsidiary or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, for such consideration as the Company may think fit;

(5) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(6) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies as the Company (the "Affiliates") or any company in which the Company has an equity interest any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favor of a third-party lender of the Affiliates);

(7) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and

(8) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 5. Name.** The Company will have the name of "Ingram Micro Worldwide Holdings S.a r.l.".

**Art. 6. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

## Chapter II. Capital, Shares.

**Art. 7. Share Capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at one million US Dollars (USD 1,000,000.-) divided into:

- One hundred thousand (100,000) class A shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up;



- One hundred thousand (100,000) class B shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- One hundred thousand (100,000) class C shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- One hundred thousand (100,000) class D shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- One hundred thousand (100,000) class E shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- One hundred thousand (100,000) class F shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- One hundred thousand (100,000) class G shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- One hundred thousand (100,000) class H shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- One hundred thousand (100,000) class I shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up; and
- One hundred thousand (100,000) class J shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

The rights and obligations attached to the shares of the Company shall be identical except to the extent otherwise provided by these Articles or by the Law. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meeting.

**Art. 8. Increase and Reduction of Capital.** The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 16 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of the Articles, provided that (i) any reduction in the issued share capital of the Company shall be permitted only in accordance with the repurchase and cancellation procedures of Article 10; (ii) any increase in the share capital (a) shall be made proportionately to each class of shares then outstanding and (b) must result in each shareholder holding a proportionate part of each class of shares then outstanding; (iii) any subdivision of a class of shares into new classes of shares must result in each shareholder of the former undivided class of shares holding a proportionate part of each new subdivided class of shares; and (iv) any combination or aggregation of classes of shares into a new class of shares must result in each shareholder of the former classes of shares holding a proportionate part of the new, combined class of shares.

**Art. 9. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Without prejudice to the right of the Company to repurchase a whole class of its own shares followed by their immediate cancellation pursuant to Article 10, and notwithstanding any other provision herein, no shareholder shall sell or otherwise transfer its shares of any class to any person without concurrently selling or otherwise transferring to such person a proportionate interest in each other class of shares then held by the transferring shareholder. Any shareholder who subscribes to or otherwise acquires shares must acquire a proportionate amount of each class of shares issued and then outstanding.

**Art. 10. Redemption of shares.** The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of a class of shares, in whole but not in part, as may be determined from time-to-time by the sole manager or by the board of managers, as the case may be, and approved by the general meeting, provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the class A shares. In the case of any repurchase and cancellation of a whole class of shares, such repurchase and cancellation of shares shall be made in reverse alphabetical order (starting with class J shares).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a whole class of shares (in the order provided for above), each such class of shares entitles the holders thereof to such portion of the Total Cancellation Amount, pro rata to their holding in such class of shares, as determined by the sole manager or by the board of managers, as the case may be, and approved by the general meeting with respect to the class of shares to be redeemed, and the holders of shares of the repurchased and cancelled class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class of shares held by them and cancelled.

**Art. 11. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

### Chapter III. Manager(s).

**Art. 12. Manager(s), Board of Managers.** The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated, and his/ their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of any manager of the Company.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers. The board shall convene at the registered office or at any location in Luxembourg as agreed between the managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two (2) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or any two managers of the Company. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or any two managers of the Company.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

**Art. 14. Liability.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

#### Chapter IV. Shareholder(s).

**Art. 15. General Meeting of Shareholders.** In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders shall be held at the registered office in the Grand Duchy of Luxembourg or any other location in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

**Art. 16. Procedure - Vote.** General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting. All notices must specify the time and place of the meeting. If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder. Each shareholder may participate in general meetings of shareholders. Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company has to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

#### Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits.

**Art. 17. Financial Year.** The Company's accounting year starts on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of each year. The first accounting year shall end on December 31<sup>st</sup>, 2013

**Art. 18. Adoption of Financial Statements.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 19. Appropriation of Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of the legal reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital (hereinafter the "Legal Reserve").

After allocation to the Legal Reserve, the shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholders.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of class A shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the class A shares held by them, then,
- the holders of class B shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the class B shares held by them, then,
- the holders of class C shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the class C shares held by them, then,
- the holders of class D shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the class D shares held by them, then,
- the holders of class E shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the class E shares held by them, then,
- the holders of class F shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the class F shares held by them, then
- the holders of class G shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the class G shares held by them, then
- the holders of class H shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the class H shares held by them, then
- the holders of class I shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the class I shares, and finally,
- the holders of class J shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g., initially the class J shares) have been repurchased and cancelled in accordance with Article 10 hereof at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g., initially the class I shares).

**Art. 20. Interim Dividends.** Interim dividends may be distributed, at any time, in compliance with the rules set in Article 19, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the sole manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the Legal Reserve.

## Chapter VI. Supervision of the company

**Art. 21. Supervision.** If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more approved independent auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the Institut des réviseurs d'entreprises agréés.

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more independent auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of its/their mandate.

## Chapter VIII. Dissolution, Liquidation.

**Art. 22. Dissolution, Liquidation.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions in Article 19 hereof.

## Chapter IX. Applicable Law.

**Art. 23. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31<sup>st</sup>, 2013.

### *Subscription - Payment*

Thereupon, Ingram Micro Management Company S.C.S., prenamed, through its proxyholders, declared to subscribe to one hundred thousand (100,000) class A shares, one hundred thousand (100,000) class B shares, one hundred thousand (100,000) class C shares, one hundred thousand (100,000) class D shares, one hundred thousand (100,000) class E shares, one hundred thousand (100,000) class F shares, one hundred thousand (100,000) class G shares, one hundred thousand (100,000) class H shares, one hundred thousand (100,000) class I shares and one hundred thousand (100,000) class J shares and to have them fully paid up by two contributions in kind consisting of:

(i). twenty-six million, seventeen thousand, five hundred and eighty-two (26,017,582) shares representing one hundred percent (100%) of the issued share capital of Ingram Micro Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered address at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 110 204, which are hereby transferred to and accepted by the Company at the fair market value of one billion, one hundred and thirty million, three hundred and ninety-eight thousand, two hundred and eighty-two US Dollars (USD 1,130,398,282.-) (the "First Contribution in Kind").

Proof of the First Contribution in Kind's existence and value has been given to the undersigned notary by the following documents:

- A declaration from Ingram Micro Management Company S.C.S., prenamed, dated October 25, 2012; and
- A declaration from Ingram Micro Luxembourg S.à r.l., prenamed, dated October 25<sup>th</sup>, 2012.

(ii). eight million and five (8,000,005) shares representing one hundred percent (100%) of the issued share capital of Ingram Micro Latin America, a Cayman company having its address at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 87 Mary Street George Town, Grand Cayman KY1-9005, The Cayman Islands, which are hereby transferred to and accepted by the Company at the fair market value of one US Dollar (USD 1.-) (the "Second Contribution in Kind" and collectively with the First Contribution in Kind, the "Contributions in Kind").

Proof of the Second Contribution in Kind's existence and value has been given to the undersigned notary by the following documents:

- A declaration from Ingram Micro Management Company S.C.S., prenamed, dated October 25<sup>th</sup>, 2012; and
- A declaration from Ingram Micro Latin America, a Cayman company having its address at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 87 Mary Street George Town, Grand Cayman KY1-9005, The Cayman Islands prenamed, dated October 25<sup>th</sup>, 2012.

The excess amount of one billion, one hundred and twenty-nine million, three hundred and ninety-eight thousand, two hundred and eighty-three US Dollars (USD 1,129,398,283.-) of the Contributions in Kind shall be allocated to the share premium account of the Company

Ingram Micro Management Company S.C.S., prenamed, declares that:

- it is the sole full owner of the shares contributed and possesses the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;
- all further formalities are in course in the country of residence of the companies whose shares are contributed, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at six thousand five hundred Euro (€ 6,500.-).

*Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of managers at three (3).

2. Appoint the following persons as Company's managers:

- Mr. William Humes, born in Ohio, the state of Ohio, the United States of America, on November 4<sup>th</sup>, 1964, having his address at 28713 La Siena, Laguna Niguel, CA 92677, the United States of America;

- Mr. Erik Smolders, born in Borgerhout, Belgium, on December 14, 1961 residing at 8 Talbott CT, Ladera Ranch, CA 92694, the United States of America; and

- Mr. Christophe Fender, born in Strasbourg, France, on July 10<sup>th</sup>, 1965, with professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the Company appearing, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Ingram Micro Management Company S.C.S., une société en commandite simple ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

Représentée par Madame Peggy Simon, ayant son adresse au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,, en vertu d'une procuration donnée le 25 octobre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Définitions.** Les mots et expressions suivants, lorsqu'ils sont utilisés dans les présents Statuts, ont la signification suivante:

«Montant Disponible» signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés) dans la mesure où les associés auraient droit aux distributions de dividendes conformément à ces Statuts, augmenté par (i) toutes les réserves librement distribuables (incluant, afin d'éviter tout doute, la réserve du compte de prime d'émission) et (ii) le cas échéant le montant de la diminution du capital et de la réduction de la Réserve Légale relative au rachat et à l'annulation d'une classe de parts sociales, mais réduit de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées), et de (ii) toutes sommes devant être placées dans un compte de réserve conformément à la Loi ou à ces Statuts, chaque fois tel qu'indiqué dans les Comptes Intérimaires, afin que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Par laquelle:

AA = Montant Disponible

NP = bénéfices nets (incluant les bénéfices reportés)

P = toute réserve librement distribuable (incluant la réserve de compte de prime d'émission)

CR = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale relative à l'annulation d'une classe de parts sociales

L = les pertes (incluant les pertes reportées)

LR = toutes sommes devant être placées dans un compte de réserve conformément à la Loi ou à ces Statuts

«Valeur d'Annulation par Part Sociale» doit être calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation devant être appliqué à la classe de parts sociales devant être rachetée et annulée par le nombre de parts sociales émises dans cette classe de parts sociales;

«Comptes Intérimaires» signifie les comptes intérimaires de la Société établis en vertu des PCGR luxembourgeois à la Date des Comptes Intérimaires;

«Date des Comptes Intérimaires» signifie la date n'excédant pas huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation d'une classe de parts sociales;

«Réserve Légale» a la signification donnée dans l'article 19; et

«Montant Total de l'Annulation» désigne le montant déterminé par le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, approuvé par l'assemblée générale sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total de l'Annulation doit être inférieur ou égal à la totalité du Montant Disponible au moment de l'annulation de la classe de parts sociales sauf décision contraire de l'assemblée générale de la manière prévue pour une modification des Statuts.

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est:

(1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

(2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

(3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jurera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute Société les acquérant;

(4) De maintenir, développer, gérer, promouvoir, transférer, vendre, acquérir, accorder des licences, sous-traiter et / ou transférer, à travers le monde, tout ou partie des droits de propriété intellectuelle, qu'ils existent en vertu de la propriété intellectuelle, concurrence déloyale, ou des lois des secrets commerciaux ou en vertu de la loi ou en common law ou en équité, y compris mais non limité aux droits d'auteur, droits d'auteur, secret commercial, marques, brevets, inventions, processus, formules, droits de conception, les modèles d'utilité, de savoir-faire, les logos et l'habillage commercial, les droits moraux, de masquage, et tout autre droit de propriété intellectuelle et de propriété, dont la Société est titulaire à tout tiers, toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une façon ou une autre à la Société, pour la contrepartie que la Société jugera appropriée;

(5) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

(6) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Société Affiliées»), ou toute société dans laquelle la Société détient une participation, tout concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers de Sociétés Affiliées);

(7) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et

(8) De manière générale faire toute chose apparaissant à la Société comme étant favorable à l'accomplissement de l'objet de la Société, tel que susmentionné.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5. Dénomination.** La Société a comme dénomination «Ingram Micro Worldwide Holdings S.à. r.l.».

**Art. 6. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun

effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

## Chapitre II. Capital, Parts Sociales.

**Art. 7. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à un million de dollars US (USD 1.000.000,-) divisé en:

- Cent mille (100.000) parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Cent mille (100.000) parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Cent mille (100.000) parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Cent mille (100.000) parts sociales de classe D d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Cent mille (100.000) parts sociales de classe E d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Cent mille (100.000) parts sociales de classe F d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 100.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Cent mille (100.000) parts sociales de classe G d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Cent mille (100.000) parts sociales de classe H d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Cent mille (100.000) parts sociales de classe I d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées; et
- Cent mille (100.000) parts sociales de classe J d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de sa valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associées, ou pour être affecté à la réserve légale.

Les droits et obligations attachés aux parts sociales de la Société sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.

**Art. 8. Augmentation et Diminution du Capital Social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par l'article 16 des Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts, à la condition que (i) toute réduction du capital social de la Société soit permise conformément aux procédures de rachat et d'annulation de l'Article 10; (ii) toute augmentation du capital social (a) doit être faite proportionnellement dans chaque classe de parts sociales en circulation et (b) doit se traduire pour chaque associé par la détention d'une partie proportionnelle de chaque classe de parts sociales en circulation; (iii) toute subdivision d'une classe de parts sociales en nouvelles classes de parts sociales doit se traduire pour chaque associé de l'ancienne classe de parts sociales indivise en une détention proportionnelle dans chaque nouvelle catégorie de parts sociales ainsi subdivisée, et (iv) toute combinaison ou regroupement de classes de parts sociales en une nouvelle classe de parts sociales doit se traduire pour chacun des associés des anciennes classes de parts sociales en une détention proportionnelle de la nouvelle classe de parts sociales ainsi combinée.

**Art. 9. Parts Sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.



La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Sans préjudice du droit de la Société de racheter une classe entière de ses propres parts sociales suivi de leur annulation immédiate conformément à l'Article 10, et nonobstant toute autre disposition des présentes, aucun associé ne peut vendre ou autrement transférer ses parts sociales d'une classe à toute personne, sans en même temps vendre ou transférer à une telle personne une quote-part proportionnelle dans chaque classe de parts sociales alors détenues par l'associé cédant. Tout associé qui souscrit ou autrement acquiert des parts sociales doit acquérir un montant proportionnel de chaque classe de parts sociales émises et en circulation.

**Art. 10. Rachat de parts sociales.** Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation d'une classe de parts sociales, dans son entièreté, mais non en partie, tel que cela pourra être déterminé de temps en temps par le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, et approuvé par l'assemblée générale, à condition toutefois que la Société ne puisse à aucun moment racheter et annuler les parts sociales de classe A. En cas de rachats ou d'annulations de classes de parts sociales, ces annulations et rachats seront fait par ordre alphabétique inversé (en débutant par les parts sociales de classe J).

Dans le cas d'une réduction de capital par le rachat et l'annulation entière d'une classe de parts sociales, les associés de la classe de parts sociales annulée auront droit à une fraction du Montant Total de l'Annulation, au prorata de leur détention dans cette classe de parts sociales, tel que déterminé par le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, et approuvé par l'assemblée générale à l'égard de la classe de parts sociales devant être rachetées, et les détenteurs des parts sociales de la classe rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque part sociale de la classe détenue par eux et annulée.

**Art. 11. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

### Chapitre III. Gérant(s).

**Art. 12. Gérants, Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s), et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérants peut/peuvent être révoqués ou remplacés ad nutum à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La société sera engagée par la seule signature de tout gérant de la Société.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

**Art. 13. Réunion du Conseil de Gérance.** En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que convenu entre les gérants.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, aura voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins deux (2) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants du conseil de gérance peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées par la majorité des gérants participant au conseil ou y étant représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président ou par deux gérants de la Société. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par deux gérants de la Société.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

**Art. 14. Responsabilité.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

#### Chapitre IV. Associé(s).

**Art. 15. Assemblée Générale des Associés.** En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

Les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tiendra au siège social au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

**Art. 16. Procédure - Vote.** Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt-et-un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié, un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès-verbal ou établis par écrit.

### Chapitre V. Année Sociale, Répartition.

**Art. 17. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. La première année sociale se terminera le 31 décembre 2013.

**Art. 18. Approbation des Comptes Annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 19. Affectation des Résultats.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Il sera prélevé sur le bénéfice net cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social (ci-après la «Réserve Légale»).

Après dotation de la Réserve Légale, les associés détermineront comment le solde des bénéfices annuels nets sera employé en allouant tout ou partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à l'exercice suivant ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux associés, chaque part sociale donnant droit à la même proportion dans ces distributions.

Chaque année où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, à partir des bénéfices nets et des réserves disponibles issues de bénéfices non distribués, incluant toute prime d'émission, le montant attribuable à cet effet sera distribué suivant l'ordre de priorité suivant:

- Tout d'abord, les détenteurs de parts sociales de classe A auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule soixante pour cent (0,60 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe A; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe B auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe B; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe C auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule cinquante pour cent (0,50 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe C; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe D auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe D; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe E auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule quarante pour cent (0,40 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe E; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe F auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe F; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe G auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule trente pour cent (0,30 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe G; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe H auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe H; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe I auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule vingt pour cent (0,20 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe I; et enfin,
- les détenteurs de parts sociales de classe J auront droit pour chaque année considérée au reste de toute distribution de dividendes.

Si l'entièreté de la dernière catégorie de parts sociales (par ordre alphabétique, par exemple les parts sociales de classe J) a été annulée à la suite de son remboursement, rachat ou autre au moment de la distribution, le reste de toute distribution de dividendes devra alors être attribué à la dernière classe de parts sociales la précédant dans l'ordre alphabétique inversé (par exemple, initialement, les parts sociales de classe I).

**Art. 20. Dividendes Intérimaires.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, conformément à l'Article 19 des statuts, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant unique ou par le conseil de gérance,

- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la Réserve Légale.

### Chapitre VII. Surveillance de la société

**Art. 21. Surveillance.** Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant leur nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle suivante relative à l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés, de la comptabilité et des comptes annuels des entreprises seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises agréés.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé peut/peuvent être nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

### Chapitre VIII. Dissolution, Liquidation.

**Art. 22. Dissolution, Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Le surplus résultant de la réalisation des actifs et le paiement du passif, sera partagé entre les associés de manière à parvenir sur une base globale au même résultat économique que les règles de répartition prévues pour les distributions de dividendes à l'Article 19 des Statuts.

### Chapitre IX. Loi Applicable.

**Art. 23. Loi Applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

#### *Souscription - Libération*

Sur ce, Ingram Micro Management Company S.C.S., prénommée, par ses mandataires, a déclaré souscrire aux cent mille (100.000) parts sociales de classe A, cent mille (100.000) parts sociales de classe B, cent mille (100.000) parts sociales de classe C, cent mille (100.000) parts sociales de classe D, cent mille (100.000) parts sociales de classe E, cent mille (100.000) parts sociales de classe F, cent mille (100.000) parts sociales de classe G, cent mille (100.000) parts sociales de classe H, cent mille (100.000) parts sociales de classe I et cent mille (100.000) parts sociales de classe J, et les libérer intégralement par deux apports en nature consistant en:

(i). Vingt-six millions dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-deux (26.017.582) parts sociales représentant cent pourcent (100%) du capital social de Ingram Micro Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110 204, qui sont transférées et acceptées par la Société à la valeur de marché d'un milliard cent trente millions trois cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent quatre-vingt-deux dollars US (USD 1.130.398.282,-) (le «Premier Apport en Nature»).

Preuve de l'existence et de la valeur du Premier Apport en Nature a été donnée au notaire soussigné par la production des documents suivants:

- une déclaration de Ingram Micro Luxembourg S.à r.l., prénommée, en date du 25 octobre 2012; et
- une déclaration d'Ingram Micro Management Company S.C.S., prénommée, en date du 25 octobre 2012.

(ii). huit millions et cinq (8.000.005) actions représentant cent pourcent (100%) du capital social de Ingram Micro Latin America, une société des Iles Cayman, ayant son siège social au c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 87 Mary Street George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Iles Cayman, qui sont transférées et acceptées par la Société à la valeur de marché d'un dollar US (USD 1,-) (le «Second Apport en Nature» et collectivement avec le Premier Apport en Nature, les «Apports en Nature»).

Preuve de l'existence et de la valeur du Second Apport en Nature a été donnée au notaire soussigné par la production des documents suivants:

- une déclaration de Ingram Micro Latin America, une société des Iles Cayman, ayant son siège social au c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 87 Mary Street George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Iles Cayman prénommée, en date du 25 octobre 2012; et

- une déclaration d'Ingram Micro Management Company S.C.S., prénommée, en date du 25 octobre 2012.

Le montant excédentaire d'un milliard cent vingt-neuf millions trois cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent quatre-vingt-trois dollars US (USD 1.129.398.283,-) des Apports en Nature sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Ingram Micro Management Company S.C.S., prénommée, déclare que:

- elle est l'unique propriétaire des parts sociales et actions contribuées et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans le pays de résidence des parts sociales et actions apportées, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

#### *Frais*

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ six mille cinq cents Euros (€ 6.500,-).

#### *Décisions de l'associée unique*

L'associée unique a décidé de:

1. Déterminer le nombre de gérants à trois (3).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:
  - M. William Humes, né le 4 novembre 1964, dans l'état de l'Ohio, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse au 28713 La Siena, Laguna Niguel, CA 92677, Etats-Unis d'Amérique;
  - M. Eric Smolders, né le 14 décembre 1961, à Borgerhout, Belgique, ayant son adresse au 8 Talbott CT, Ladera ranch, CA 92694, Etats-Unis d'Amérique; et
  - M. Christophe Fender, né le 10 juillet 1965, à Strasbourg, France, résidant au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 26 octobre 2012. Relation: ECH/2012/1810. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 6 novembre 2012.

Référence de publication: 2012144481/806.

(120190614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

---

#### **Euro Properties Investments III S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 103.448.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012144406/11.

(120190234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

---

**EX&CO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8009 Strassen, 61, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 60.583.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EX&CO S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012144415/11.

(120190597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

**FCS Gestion GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 155.338.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2012144423/11.

(120190531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

**Fedi S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 38.914.

## EXTRAIT

*I. Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 1<sup>er</sup> octobre 2012*

L'Assemblée Générale accepte la démission de FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes et nomme en remplacement à compter du 21 août 2012 la société H.R.T. REVISION S.A., ayant son siège sociale au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

*II. Changements d'adresse*

Le Conseil d'Administration prend acte du changement d'adresse de Monsieur Dominique RANSQUIN, de Monsieur Philippe RICHELLE et de Madame Brigitte DENIS, administrateurs qui est désormais au 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FEDI S.A.*

Référence de publication: 2012144424/17.

(120189831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

**Financial Systems Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6163 Bourglinster, 32, rue d'Altlinster.

R.C.S. Luxembourg B 69.589.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FINANCIAL SYSTEMS CONSULTING S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012144425/11.

(120190672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

**Grainger Luxembourg Germany (No.1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.393.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 112.061.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Référence de publication: 2012144440/10.

(120190594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

**GE Capital Real Estate European Core+ Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.817.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-second of October.

Before Maître Henri Hellinckx, public notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "GE Capital Real Estate European Core+ Fund" (the Company), an investment company with variable capital – specialised investment fund (société d'investissement à capital variable -fonds d'investissement spécialisé) under the form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions), established in Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159.817, incorporated on January 24, 2011 by a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1449 on 1 July 2011 and whose articles of incorporation were modified for the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on February 25, 2011, published in Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 2590 of October 25, 2011.

The meeting is presided by Annick Braquet, residing professionally at 101, rue Cents, L-1319, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

The chairman appointed Solange Wolter, residing professionally at 101, rue Cents, L-1319, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as secretary and the meeting elected Arlette Siebenaler, residing professionally at 101, rue Cents, L1319, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as scrutineer.

The chairman requested the notary to record that:

I - the shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list which will remain attached to these minutes and which will be signed by the shareholders present or represented at the present meeting.

II - as it appears from the attendance list, the 41 (forty one) shares, representing the whole capital of the Company, are represented. The meeting can thus validly decide on all the items of the agenda.

III - the agenda of the meeting is the following:

*Agenda :*

1. Waiver of the convening notices;
2. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation);
3. Decision to suspend the NAV calculation as of the date of the present meeting
4. Appointment of Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as liquidator of the Company (the "Liquidator");
5. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company (pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the shareholders; delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities; execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets; make, in its sole discretion, advanced payments of the liquidation proceeds to the shareholders of the Company);
6. Instruct the Liquidator to realise at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company, to pay the debts of the Company and to issue a report on the liquidation;
7. Instruct the auditor of the Company, KPMG Audit S.à r.l., to issue an audit report on the liquidation; and
8. Miscellaneous.

After deliberation, the shareholders take unanimously the following resolutions:

139904

*First resolution*

The shareholders resolve to waive the convening notice and declare to have been duly informed of the agenda of the meeting.

*Second resolution*

The shareholders resolve to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

*Third resolution*

The shareholders resolve to suspend the calculation of the NAV of the Company as of the date of the present meeting.

*Fourth resolution*

The shareholders resolve to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, represented by Gérard Becquer, Frank Przygodda and/or Delphine André, as liquidator of the Company.

*Fifth resolution*

The shareholders resolve to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915 (the Law).

The shareholders further resolve that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The shareholders further resolve to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The shareholders further resolve to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advanced payments of the liquidation proceeds to the partners of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

*Sixth resolution*

The shareholders resolve to instruct the Liquidator to realise at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company, to pay the debts of the Company and to issue a report on the liquidation;

*Seventh resolution*

The shareholders resolve to instruct the auditor of the Company, KPMG Audit S.à r.l., to issue an audit report on the liquidation.

There being no further business on the agenda of the Meeting, the chairman adjourns the Meeting.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, this notarial deed is worded only in English without a translation in an official language of the Grand Duchy of Luxembourg in accordance with article 26(2) of the law of 13 February 2007, on specialised investment funds, as amended.

This notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 octobre 2012. Relation: LAC/2012/50473. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Référence de publication: 2012144444/90.

(120190351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

---

**GENERAL TECHNIC S.A.R.L. et Cie, Société en Commandite simple.**

**Capital social: EUR 200.000,00.**

Siège social: L-1274 Howald, 44, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 13.076.

En date du 22 octobre 2012, l'associé General Technic s.a.r.l. avec siège social à 44, rue des Bruyères L-1274 Howald, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B0012694, a cédé 3600 parts à



la société General Technic Building Solutions Holding SA, ayant son siège social à 44, rue des Bruyères L-1274 Howald, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B172400.

A la même date, l'associé Monsieur Marc-François Daubenfeld, juriste et économiste, né le 19 mars 1978 à Luxembourg, demeurant à L-8146 Bridel, 18, rue Oster a cédé 160 parts à l'associé Monsieur Tom Kieffer, ingénieur diplômé, né le 30 novembre 1974 à Luxembourg, demeurant à L-5740 Filsdorf, 17, Uespelterwee.

Par conséquent, le capital social se composant de 8000 parts à 25 € est réparti comme suit entre:

- la société General Technic sarl, précitée, détenant 80 parts
- la société General Technic Building Solutions Holding SA, précitée, détenant 3600 parts;
- Monsieur Marc-François Daubenfeld, précité, détenant 1760 parts sociales;
- Monsieur Tom Kieffer, précité, détenant 1760 parts sociales;
- Monsieur Roger Greiveldinger, ingénieur-technicien, né le 18 novembre 1931, demeurant à L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir, détenant 800 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Signatures

*Les mandataires*

Référence de publication: 2012144445/26.

(120190274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

**GLK s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8086 Bertrange, 27, Am Wenkel.

R.C.S. Luxembourg B 156.162.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GLK Sarl*

Signature

Référence de publication: 2012144447/11.

(120190474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

**Floc S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-6974 Niederanven, 10, Zone Industrielle de Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 41.444.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Le Gérant*

Référence de publication: 2012144428/11.

(120190433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

**BC Luxco 1, Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: EUR 31.001,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 170.329.

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first day of October.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

Bain Capital Europe Fund III, L.P., an exempted limited partnership, incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walkers House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships in the Cayman Islands under number WK-22809,

here represented by Ms. Solange Wolter, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 31 October 2012.

Said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of BC Luxco 1, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 170 329, having its registered office at 9a rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg (hereafter the "Company"), incorporated on 9 July 2012 pursuant to a deed of the replaced notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2114 on 25 August 2012. The articles of incorporation were not amended since then.

The appearing party, representing the whole share capital of the Company, requires the notary to enact the following resolutions

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eighteen thousand five hundred and one euro (EUR 18,501) in order to bring the capital from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to thirty-one thousand and one euro (EUR 31,001.-) through the issuance of eighteen thousand five hundred and one (18,501) shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

#### *Subscription and Payment*

Thereupon,

1) Bain Capital Europe Fund III, L.P., pre-named, here represented as aforementioned, declares to subscribe for three thousand (3,000) shares and to fully pay them up by a contribution in cash of an aggregate amount of five thousand two hundred fifty euro (EUR 5,250.-) to be allocated as follows:

- an amount of three thousand euro (EUR 3,000) to the share capital of the Company; and
- an amount of two thousand two hundred fifty (EUR 2,250.-) to the share premium account of the Company.

2) Bain Capital Fund X, L.P., an exempted limited partnership, incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walkers House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships in the Cayman Islands under number WK-20846, declares to subscribe for

fifteen thousand five hundred (15,500) shares and to fully pay them up by a contribution in cash of an aggregate amount of seventeen thousand seven hundred fifty euro (EUR 17,750) to be allocated as follows:

- an amount of fifteen thousand five hundred euro (EUR 15,500) to the share capital of the Company; and
- an amount of two thousand two hundred fifty euro (EUR 2,250) to the share premium account of the Company.

3) BC Luxco, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 9a rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 172209 declares to subscribe for one (1) share and to fully pay it up by a contribution in cash of an aggregate amount of one euro (EUR 1.-) to be fully allocated to the share capital of the Company.

The subscription price is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Bain Capital Fund X, L.P., here represented by Ms. Solange Wolter, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 31 October 2012; and

BC Luxco, here represented by Ms. Solange Wolter, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 31 October 2012.

Said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Then Bain Capital Fund X, L.P., aforementioned, and BC Luxco, aforementioned, entered the meeting to resolve together with Bain Capital Europe Fund III, L.P on the following resolutions:

#### *Second resolution*

The meeting resolves to change the legal form of the Company in order to transform it from its current form of a société à responsabilité limitée into a société en commandite par actions and to fully restate the articles of association in order to adapt them to the new legal form of the Company.

In accordance with articles 26-1 and 31-1 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, a report of the independent auditor, FPS AUDIT S.à r.l., réviseur d'entreprises agréé, has been established, whereof a copy is annexed to this deed.

The conclusion of the report is the following:

«Based on the verification procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Company is not at least equal to the Company's accounting net book value amounting to EUR 31 253,00. This net asset value is at least equal to the number and the nominal value of the shares to be issued in return at the time of the conversion of BC Luxco 1 into a "Société en commandite par actions". The Company's corporate capital amounts to EUR 31 001,00, represented by 31 001 shares having a par value of EUR 1,00 each, which is over the minimum capital of a "Société en commandite par actions" required by the Law.»

*Third resolution*

The meeting resolves to remove the members of the board of managers of the Company and resolves to give full discharge to the members of the board of managers of the Company until today for the accomplishment of their mandate.

*Fourth resolution*

The meeting resolves to convert the shares in two classes of shares, whereby the share currently held by BC Luxco will become the management share and whereby all the other shares of the Company will become the ordinary shares.

*Fifth resolution*

The meeting resolves to set the number of the managers of the Company at one (1) and to appoint BC Luxco, aforementioned, as sole manager of the Company, holder of one (1) Management Share of the Company.

*Sixth resolution*

The meeting resolves to appoint PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, having its registered office at 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg as independent auditor(s) (réviseur d'entreprises agréé).

The term of office of the independent auditor shall end at the annual general meeting resolving on the approval of the annual accounts of the Company for its first financial year.

*Seventh resolution*

The meeting resolves to restate the Company's articles of association in their entirety as follows:

**«A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There exists a company in the form of a société en commandite par actions under the name of BC Luxco 1 (the "Company") which shall be governed by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law") and by the present articles of association.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Munsbach, urban district of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Manager (as defined below). Within the same municipality, the registered office may be transferred through simple resolution of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

**Art. 5.** The Manager is liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The holders of Ordinary Shares (as defined below) shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

## B. Share capital - Shares

**Art. 6.** The Company has a subscribed share capital of thirty-one thousand and one euro (EUR 31,001.-) divided into thirty-one thousand (31,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and one (1) management share (the "Management Share") with a par value of one euro (EUR 1.-) each. The Management Share shall be held by BC Luxco, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 9a rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, as unlimited shareholder (actionnaire commandité).

Any reference made hereinafter to the «shares» shall be construed as a reference to the Ordinary Shares and/or to the Management Share depending on the context and as applicable and the same construction applies to any reference made hereinafter to the «shareholders» of the Company.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendments of these articles of association.

The Company may, to the extent permitted and under the conditions provided by law, redeem its own shares.

**Art. 7.** All shares of the Company shall be issued in registered form only.

A register of shares shall be kept by the Company and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the register of shares evidences his right of ownership of such registered shares.

Any share certificates shall be signed by the Manager or a person to whom such power is delegated by the Manager. The Manager or a person to whom such power is delegated by the Manager may accept and enter in the register of registered shares a transfer on the basis of any appropriate document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company from time to time.

The Management Share(s) held by the Manager is (are) freely transferable to a successor or additional manager with unlimited liability. The Ordinary Share(s) is/are freely transferable.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Each share is entitled to one vote at all general meetings of shareholders.

**Art. 8.** Holders of shares, bonds or debt securities issued by the Company in registered form may not require conversion thereof in shares, bonds or debt securities in bearer form.

**Art. 9.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the holders of Ordinary Shares will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 10.** Pre-emption Rights

Subject to the Law and unless otherwise determined by the general meeting deciding upon an increase of the share capital of the Company in accordance with the relevant provisions of the Law (which general meeting may not validly pass resolutions without approval of the Manager), the pre-emption rights in relation to any new Ordinary Shares to be issued by the Company shall be as follows:

- no Ordinary Shares shall be issued otherwise than to Ordinary Shareholders without the consent of the holder of the Management Share;
- as between holders of Ordinary Shares, the Ordinary Shares being issued shall be issued in proportion to their then existing holdings of Ordinary Shares or in such other proportions between them as all the Ordinary Shareholders holding Ordinary Shares agree, subject to the approval of the Manager.

## C. Management

**Art. 11.** The Company shall be managed by BC Luxco, aforesaid (herein referred to as the "Manager").

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board (as defined below) appoints an administrator, who need not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles, a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

**Art. 12.** The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the purpose of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

**Art. 13.** Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the Manager or by the signature (s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

**Art. 14.** The business of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by a supervisory board (the "Supervisory Board"), comprising at least three (3) members. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine.

The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders (subject to approval by the Manager) for a period which may not exceed six (6) years and may be removed at any time with or without cause by the general meeting (subject to approval by the Manager). The members of the Supervisory Board may be re-elected (subject to approval by the Manager). The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager.

A notice in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least twenty-four (24) hours prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if the members of the Supervisory Board are convened to the meeting in accordance with the abovedescribed procedure and if at least the majority of the members are present or represented.

No notice shall be required in case all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of such Supervisory Board or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board.

Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or by two members of the Supervisory Board. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members of the Supervisory Board.

Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented. The resolution supported by the chairman will be adopted if votes are even.

Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. All such documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by video-conference, conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 15.** The institution of the Supervisory Board will be suppressed if and when the Company appoints one or more approved independent auditor(s) (réviseurs d'entreprises agréés) in accordance with article 69 (1) of the law of 19 December 2002 concerning the register of commerce and companies and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended.

**Art. 16.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or managers or officers of the Manager is interested in, or is a director, manager, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or manager or officer of the Manager who serves as a director, manager, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

#### **D. Collective decisions of the shareholders**

**Art. 17.** The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

General meetings of shareholders shall be convened by the Manager or by the Supervisory Board. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting (or as otherwise required under the Law) to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares.

The annual general meeting of shareholders shall be held on the thirty-first of May at 10 am at the registered office or at a place specified in the notice of meeting.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 18.** The Company's financial year commences on 1<sup>st</sup> January and ends on 31<sup>st</sup> December of the same year.

**Art. 19.** Each year on 31<sup>st</sup> December, the accounts are closed and the Manager prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 20.** Each year, five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Manager, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

The Manager may decide to distribute interim dividends in accordance and under the conditions foreseen by law.

#### **F. Amendments to the articles of association**

**Art. 21.** Subject to the approval of the Manager, these articles may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the Law, unless the articles of association provide differently.

#### **G. Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders (at which no resolution may validly be passed without approval of the Manager) effecting such dissolution and which shall (subject to the approval of the Manager) determine their powers and their compensation.»

##### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 1,700.-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le trente et un octobre.

Par-devant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Bain Capital Europe Fund III, L.P., un exempted limited partnership, constitué et régi selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au Walkers House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Cayman KY1-9002, Iles Caïmans, immatriculé au Registrar of Limited Partnerships des Iles Caïmans sous le numéro WK-22809,

dûment représentée par Solange Wolter, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 31 octobre 2012.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de BC Luxco 1, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9a rue Gabriel Lippmann, L-5365

Munsbach, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous de numéro B 170 329 (la «Société»), constituée selon un acte reçu par le notaire remplacé en date du 9 Juillet 2012 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2114 le 25 août 2012. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix-huit mille cinq cent un euros (EUR 18.501), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à un montant de trente et un mille un euros (EUR 31.001) par l'émission de dix-huit mille cinq cent une (18.501) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

#### *Souscription et Payment*

1) Bain Capital Europe Fund III, L.P., susvisée, ici représentée comme il est dit, déclare souscrire à trois mille (3.000) parts sociales et de les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de cinq mille deux cent cinquante euros (EUR 5.250,-) alloué comme suit:

- un montant de trois mille euros (EUR 3.000,-) sera alloué au capital social de la Société;
- un montant de deux mille deux cent cinquante euros (EUR 2.250,-) sera alloué à la prime d'émission de la Société.

2) Bain Capital Fund X, L.P., un exempted limited partnership, constitué et régi selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au Walkers House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Cayman KY1-9002, Iles Caïmans, immatriculé au Registrar of Limited Partnerships des Iles Caïmans sous le numéro WK-20846, déclare souscrire à quinze mille cinq cents (15.500) parts sociales et de les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de dix-sept mille sept cent cinquante euros (EUR 17.750,-) alloué comme suit:

- un montant de quinze mille cinq cents euros (EUR 15,500.-) sera alloué au capital social de la Société;
- un montant de deux mille deux cent cinquante euros (EUR 2.250,-) sera alloué à la prime d'émission de la Société.

3) BC Luxco, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172209, déclare souscrire à une (1) part sociale et de la libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total d'un euro (EUR 1,00) alloué entièrement au capital social de la Société.

Le prix de souscription est à la libre disposition de la Société, comme prouvé au notaire soussigné.

Bain Capital Fund X, L.P. dûment représentée par Madame Solange Wolter, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 31 octobre 2012; et

BC Luxco, dûment représentée par Madame Solange Wolter, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 31 octobre 2012.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Bain Capital Fund X, L.P., susvisée, et BC Luxco, susvisée, participent à l'assemblée afin de délibérer sur les résolutions suivantes avec Bain Capital Europe Fund III, L.P.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transformer la Société de sa forme actuelle de société à responsabilité limitée en une société en commandite par actions et de procéder à une refonte totale des statuts afin de les adapter à la nouvelle forme sociale de la Société.

Conformément aux dispositions des articles 26-1 et 31-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, un rapport du réviseur d'entreprises, FPS AUTID S.à r.l., réviseur d'entreprises agréé, a été établi et un exemplaire est annexé au présent acte.

La conclusion du rapport est la suivante: «Basé sur les procédures de vérification appliquées tel que décrits ci-dessus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que la valeur de la Société n'est pas au moins égale à la valeur comptable de la Société d'un montant de EUR 31.253,00. Cette valeur nette des actifs est au moins égale au nombre et à la valeur nominale des parts sociales à émettre en retour au moment de la conversion de BC Luxco 1 en une société en commandité par actions. Le capital social de la Société s'élève à EUR 31.001,00, représenté par 31.001 parts sociales d'une valeur nominale d'EUR 1 chacune, qui est supérieur au capital minimum d'une société en commandite par actions requis par la Loi».

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de révoquer les membres du conseil de gérance de la Société et décide d'accorder décharge complète à tous les membres du conseil de gérance de la Société pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à aujourd'hui.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de convertir les parts sociales en deux classes de parts sociales selon lesquelles la part sociale actuellement détenue par BC Luxco deviendra une action de commandité et toutes les autres parts sociales de la Société deviendront des actions ordinaires.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de fixer le nombre de gérants de la Société à un (1) et de nommer BC Luxco, prénommée, comme gérant unique de la Société, détenant une (1) action de commandité de la Société.

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide de nommer PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, ayant son siège social à 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg comme réviseur d'entreprises agréé.

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels de la Société pour son premier exercice financier.

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

### **«A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société en commandite par actions sous la dénomination de BC Luxco 1 (la "Société"), qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Sauf par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres obligataires ou d'instrument de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Munsbach, Commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par décision du Gérant (tel que défini ci-dessous), des succursales, des filiales ou d'autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. A l'intérieur de la même commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du Gérant.

Au cas où le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**Art. 5.** Le Gérant est responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les actifs de la Société. Les porteurs d'Actions Ordinaires (telles que définies ci-dessous) s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

### **B. Capital social - Actions**

**Art. 6.** La Société a un capital souscrit de trente et un mille un euros (EUR 31.001) représenté par trente et un mille un (31.001) actions ordinaires ("Actions Ordinaires") et par une (1) action de commandité ("Action de Commandité"), ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune. L'Action de Commandité sera détenue par BC Luxco, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, en tant qu'actionnaire commandité.



Toute référence faite aux «actions» sera interprétée comme une référence aux Actions Ordinaires et/ou à l'Action de Commandité selon le contexte et le cas échéant et la même construction s'appliquera à toute référence faite ci-après aux «actionnaires» de la Société.

Le capital souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 7.** Toutes les actions seront émises seulement sous forme nominative.

Un registre des actions nominatives sera tenu au siège social de la Société, et ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tels qu'ils ont été communiqués à la Société, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur l'action nominative s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actions nominatives.

Tout registre d'actions sera signé par le Gérant ou par une personne à qui le Gérant a délégué ce pouvoir. Le Gérant ou une personne à qui le Gérant a délégué ce pouvoir peut accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives un transfert sur base de tout document approprié constatant le transfert entre le cédant et le cessionnaire.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre des actions nominatives. Les actionnaires peuvent, à tout moment, changer leur adresse enregistrée dans le registre des actions nominatives par le biais d'une communication écrite à la Société.

L'Action (les Actions) de Commandité appartenant au Gérant peut (peuvent) être librement cédée(s) à un gérant remplaçant ou supplémentaire, responsable de manière illimitée. Les Actions Ordinaires sont librement cessibles.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'action.

Chaque action donne droit à un vote à chaque assemblée générale des actionnaires.

**Art. 8.** Les détenteurs d'actions, d'obligations ou autre titres nominatifs émis par la Société ne pourront demander la conversion de ceux-ci en actions, obligations ou titres aux porteurs.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des détenteurs d'Actions Ordinaires ne saurait entraîner la dissolution de la Société.

**Art. 10. Droits de préférence.** Sous réserve de la Loi et sauf décision contraire de l'assemblée générale devant statuer sur une augmentation du capital social de la Société dans le respect des dispositions de la Loi y applicables (laquelle assemblée générale ne peut valablement prendre de résolution sans l'approbation du Gérant), les droits de préférence se rapportant à toute nouvelle Action Ordinaire devant être émise par la Société seront les suivants:

- aucune Action Ordinaire ne pourra être émise autrement qu'au profit des Actionnaires Ordinaires sans l'accord du détenteur de l'Action de Commandité;

- entre les détenteurs d'Actions Ordinaires, les Actions Ordinaires qui sont émises devront l'être proportionnellement à leur détention existante d'Actions Ordinaires, ou selon toutes autres proportions qui auront été approuvées à l'unanimité des Actionnaires Ordinaires détenant des Actions Ordinaires, sous réserve de l'approbation du Gérant.

### C. Gérance

**Art. 11.** La Société sera administrée par BC Luxco, prénommée (ci-après le "Gérant").

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous), nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents ou de pure administration, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

Une telle nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

**Art. 12.** Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance appartiennent au Gérant.

**Art. 13.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la seule signature du Gérant ou par la (les) signature (s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

**Art. 14.** Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un conseil de surveillance (le "Conseil de Surveillance") composé d'au moins trois (3) membres. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera.

Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires (sous réserve de l'approbation du Gérant) pour une période ne pouvant excéder six (6) ans et pourra être révoqué à tout moment avec ou sans motifs justificatifs par l'assemblée générale (sous réserve de l'approbation du Gérant). Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus (sous réserve de l'approbation du Gérant). Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant.

Une notification par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins vingt-quatre (24) heures avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer ou agir valablement que si ses membres ont été convoqués à la réunion du Conseil de Surveillance selon la procédure décrite ci-dessus et si au moins la majorité des membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés.

Aucune notification ne sera requise si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés lors d'une réunion du Conseil de Surveillance ou dans le cas de décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance.

Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas d'égalité des votes, le président aura voix prépondérante.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie, e-mail ou tout autre mode de communication analogue. Tous ces documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

**Art. 15.** L'institution du Conseil de Surveillance est supprimée si un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés sont nommés conformément à l'article 69 (1) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée.

**Art. 16.** Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, gérants, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. L'administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, gérant, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

#### **D. Décisions des actionnaires**

**Art. 17.** L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant. Les assemblées générales d'actionnaires seront convoquées par un avis donné par le Gérant indiquant l'ordre du jour et envoyé par courrier recommandé au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion (ou selon les exigences de la Loi) à chaque actionnaire à l'adresse des actionnaires telle qu'inscrite au registre des actions nominatives.

L'assemblée générale annuelle se réunit le trente et un du mois de mai à 10 heures au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 18.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 19.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le Gérant dresse un inventaire comprenant l'indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société. Chaque associé peut prendre communication au siège social de cet inventaire et du bilan.

**Art. 20.** Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale telle que prescrite par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales.

#### **F. Modifications des statuts**

**Art. 21.** Les présents statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi, à moins que les présents statuts n'en disposent autrement.

#### **G. Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, procéderont à la liquidation. Le ou les liquidateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires (lors de laquelle aucune décision ne peut être valablement prise sans l'approbation du Gérant) qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération.»

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.700,.

Dont acte passé à Luxembourg, le jour figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. WOLTER et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 novembre 2012. Relation: LAC/2012/52420. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Référence de publication: 2012147567/540.

(120194582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

---

#### **Finimmo Holding SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 97.691.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 Novembre 2012.

Référence de publication: 2012144427/10.

(120190576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

---

**Fluviense S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 70.524.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 5 novembre 2012*

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

*Signature de catégorie A*

- Monsieur Christian BÜCHTING, Verkehrsfachwirt, demeurant au 11, Bd Prince Henri, L- 1724 Luxembourg, administrateur-délégué;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

*Signature de catégorie B*

- Monsieur Frank BRECKWOLDT, Diplomkaufmann, demeurant au 2, Heilwigstrasse, D- 20249 Hambourg.

Est nommé administrateur-délégué, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- Monsieur Christian BÜCHTING, Verkehrsfachwirt, demeurant au 11, Bd Prince Henri, L- 1724 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Référence de publication: 2012144430/25.

(120190446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

---

**Format S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 35.000,00.**

Siège social: L-6947 Niederanven, 12, Zone Industriel Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 28.566.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Le Gérant*

Référence de publication: 2012144432/11.

(120190435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

---

**Forum Ludis Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 83.298.

—  
EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire du 05 novembre 2012 à 10h30

- a été nommé gérant unique Monsieur Peter Johan MEIJNEN, né le 19 juin 1951 à Amsterdam, Pays-Bas et demeurant à Proveniersstraat 32A, NL-3033 CK Rotterdam, Pays-Bas

à effet du 06 novembre 2012

en remplacement de Monsieur Jan Herman VAN LEUVENHEIM.

Le 06 novembre 2012.  
FORUM LUDIS INVESTHOLDING SARL  
Peter J. MEIJNEN  
Gérant unique

Référence de publication: 2012144433/19.

(120190653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

---

**G & P Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 82.889.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Référence de publication: 2012144434/10.

(120190269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

---

**G.B.S. Logistics s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4702 Pétange, 29, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 148.086.

---

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012144435/10.

(120190350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

---

**Goodman Europe (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Goodman Europe (Lux) S.A.).**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 105.319.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 6 novembre 2012.

Référence de publication: 2012144436/11.

(120190663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

---

**Grace Lodge Care Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 150.349.

---

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012144438/10.

(120190275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

---

**Globo Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 84.733.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2012144448/11.

(120190057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

**Grace Lodge Care Operating S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 154.219.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012144439/10.

(120190230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

**Blue Soxxxs Support Crew, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-3941 Mondercange, 6, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg F 9.339.

—  
STATUTS

Les membres fondateurs:

Marc Schartz

Président

4, Al Strooss

L-3364 Leudelange

Sans profession

Nationalité luxembourgeoise

Claudine Dechmann-Dahm

Secrétaire générale

6, rue des près

L-3941 Mondercange

Fonctionnaire de l'Etat

Nationalité luxembourgeoise

Dominique Fiorelli-Steichen

Vice-Président/Trésorier

25, rue de Noertzange

L-3860 Schifflange

Fonctionnaire communal

Nationalité luxembourgeoise

créent par la présente une association sous la dénomination de Blue Soxxxs Support Crew

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination «Blue Soxxxs Support Crew». Elle a son siège dans la Commune de Mondercange.

L'adresse postale de l'association est:

Blue Soxxxs Support Crew c/o Claudine Dechmann-Dahm 6, rue des près L-3941 Mondercange.

Elle peut s'affilier à toutes organisations nationales ou internationales compatibles avec son objet. Toute affiliation doit être soumise à l'accord préalable d'une assemblée générale.

**Art. 2.** L'association a pour objet:

De promouvoir l'œuvre du groupe de musique Blue Soxxxs (tel qu'enregistré auprès de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique du Luxembourg) et de soutenir le groupe de musique au niveau logistique. De gérer et d'entretenir le contact du groupe avec ses fans.

**Art. 3.** L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

**Art. 4.** Les membres sont admis à la suite d'une demande écrite ou d'une demande verbale.

**Art. 5.** Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire après le délai de trois mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

**Art. 6.** Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

**Art. 7.** Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

**Art. 8.** La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut être supérieure à 20 euro par membre.

**Art. 9.** L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.

**Art. 10.** L'assemblée générale ordinaire siégera au courant du mois de janvier de chaque année. La convocation se fait au moins trente jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant simple lettre missive devant mentionner l'ordre du jour proposé.

**Art. 11.** Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

**Art. 12.** L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modification des statuts et règlement interne;
- nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisse;
- approbation des budgets et comptes;
- dissolution de l'association.

**Art. 13.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents,
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents,
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

**Art. 14.** Les délibérations de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre confiée à la poste.

**Art. 15.** L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée de six années par l'Assemblée Générale. Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire général, d'un trésorier, ainsi que trois autres membres au maximum élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale. Les pouvoirs des administrateurs sont les suivants:

Le club est engagé par la signature conjointe de deux membres dont obligatoirement celle du président. Le vice-président remplace le président aux manifestations et événements de tous genres. La gestion administrative courante est confiée au secrétaire général qui peut signer seul. Le trésorier gère les comptes.

**Art. 16.** Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président ne peut valablement délibérer que si 2/3 des membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres.

**Art. 17.** Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

**Art. 18.** Il représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, deux signatures (président et un membre en fonction) sont nécessaires.

**Art. 19.** Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. L'exercice budgétaire commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport du réviseur de

caisse. A fin d'examen, l'assemblée désigne un réviseur de caisse. Le mandat de celui-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.

**Art. 20.** En cas de liquidation de l'association, les biens sont affectés au bureau de bienfaisance de la Commune de Mondercange.

**Art. 21.** La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

**Art. 22.** Les ressources de l'association comprennent notamment:  
les cotisations des membres, les subsides et subventions, les dons ou legs en sa faveur.

**Art. 23.** Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts, il est renvoyé au règlement interne en vigueur approuvé par l'assemblée générale.

Fait à Mondercange, le 16.04..2012.

*Les membres fondateurs*

Marc Scharzt / Claudine Dechmann-Dahm / Dominique Fiorelli-Steichen

*Président / Secrétaire générale / Trésorier*

Référence de publication: 2012146787/108.

(120193544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

---

**Grandecran Holding SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 85.416.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 novembre 2012.

Référence de publication: 2012144449/10.

(120190021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

---

**Grel-Com Technology S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 14, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 125.061.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 6 novembre 2012*

*Première résolution*

Il résulte d'une cession de parts sociales que Mme Navau Miriam, demeurant à L-1634 Luxembourg, rue Godchaux 16, a cédé la totalité des 100 parts sociales de la société GREL-COM TECHNOLOGY s.à r.l. à Monsieur Ouazzani Fouad, demeurant à B-1310 La Hulpe, avenue du Gris Moulin, 53, né le 21 juillet 1967 à Bruxelles.

Esch/Alzette, le 6 novembre 2012.

Pour copie conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012144450/15.

(120190341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

---

**Gresis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 145.717.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012144451/10.

(120190550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

---